



CARTE DES FORMATIONS PROFESSIONNELLES INITIALES

Rapporteure : Barkaroum REALI

Séance plénière du 17 décembre 2018

Le conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L4131-2 et L.4131-3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux organes de direction des régions et au rôle du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4134-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la composition et au fonctionnement du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles L.4241-1 et L.4241-2 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux compétences du conseil économique, social et environnemental régional,

Vu les articles R.4134-9 et L. 4132-18 alinéas 2 et 3 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux modalités de saisine du conseil économique, social et environnemental régional et à l'information du conseil régional des projets sur lesquels le CESER est obligatoirement et préalablement consulté,

Vu le décret n° 2017-1193 du 26 juillet 2017 relatif à la composition et au renouvellement des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux,

Vu la lettre de saisine du président du Conseil régional en date du 30 novembre 2018,

Vu l'avis de la 4^{ème} commission en date des 4 décembre 2018,

Vu l'avis du Bureau en date du 10 décembre 2018,

Madame Barkaroum REALLI, rapporteure entendue :

DELIBERE

Vote :

Pour : 75

Contre : 7

Abstentions : 0

Avis adopté à la majorité.



Le Président du CESER Centre-Val de Loire
Éric CHEVÉE

Comme chaque année, le Président du Conseil régional saisit le CESER sur la carte des formations professionnelles initiales. La préparation de la carte s'est déroulée dans un contexte particulier puisque la loi du 5 septembre 2018 « Liberté pour choisir son avenir professionnel » change profondément le système de formation professionnelle initiale et continue¹. La Région ne disposera plus de la compétence générale en matière d'apprentissage.

C'est ainsi la dernière fois que la note de cadrage est préparée par les partenaires habituels, Rectorat-Région-DRAAF, qui ont priorisé les projets d'ouvertures et de fermetures en veillant à articuler les deux voies de formation : scolaire et apprentissage. Comme les années précédentes, afin d'avoir une vue globale des besoins en compétences, les branches professionnelles ont été consultées.

Le CESER sera amené à se prononcer de nouveau au 1er semestre 2019 concernant les évolutions de la carte liées à la réorganisation de l'offre de formation selon les regroupements de familles de métiers.

1 - La limite d'âge de formation en apprentissage passera de 26 à 29 ans révolus. Les plus de 26 ans seront payés au minimum au niveau du Smic et la rémunération des apprentis de 16 à 20 ans augmentera de 30 euros nets. Le temps de travail maximum des apprentis mineurs sera porté de 35 à 40 heures par semaine et de 8 à 10 heures par jour selon les activités. Les jeunes de plus de 18 ans suivant une formation en apprentissage bénéficieront d'une aide publique de 500 euros pour préparer le permis de conduire.

UNE NOTE DE CADRAGE CONCERTÉE

La note de cadrage envoyée aux établissements et CFA rappelle les orientations stratégiques : la carte des formations s'adapte aux évolutions de l'emploi et des besoins de compétences dans les territoires, les objectifs sont de donner une qualification à tous les jeunes, de leur proposer un parcours de formation sur un territoire et d'élever le niveau de qualification.

Pour la rentrée 2019, les autorités régionale et académique définissent les priorités suivantes :

- répondre à la demande sociale et aux besoins économiques des territoires (offre de formations dans secteur du BTP dans le Cher et l'Indre, bassin de vie de Chartres, offre de formation dans les filières du tertiaire et les filières sanitaire et sociale, ouvertures de nouveaux titres professionnels par apprentissage),

- préserver la diversité de l'offre de formation en développant le niveau III,

- cibler les secteurs innovants identifiés dans le SRDEII : numérique, touristique, énergie et développement durable.

Le CESER approuve l'ambition de la Région de continuer à lutter contre les inégalités de territoire et à offrir à chaque jeune une formation de son choix. Pour ce faire, la Région, dans le cadre de la compétence partagée, propose une carte ambitieuse et équilibrée qui articule formations sous statut scolaire et formations en apprentissage.

OUVERTURES/FERMETURES 2019 ET IMPACTS

En Centre-Val de Loire, l'enseignement professionnel initial accueille 30 078 lycéens dans les établissements de l'Éducation nationale (niveau V à niveau III) et 5 031 jeunes dans les établissements agricoles (niveaux V à niveau III). On compte également 19 200 apprentis au 15 novembre 2018 (niveau V à niveau I) dans les CFA de la région.

Au titre de l'apprentissage, ce sont ainsi 58 nouvelles formations qui seront proposées pour un nombre de places nettes supplémentaires de 856. Un effort particulier est fait cette année afin de soutenir l'apprentissage dans notre région, notamment aux niveaux II et I (+359 places). C'est en effet dans le supérieur que l'apprentissage est le plus dynamique. C'est aussi ce qu'on constate au niveau national. Lors des 5 dernières années, le nombre

d'apprentis est resté constant de par l'augmentation de l'effectif d'apprentis dans l'enseignement supérieur.

Cet effort vient aussi répondre à des besoins en lien avec la démographie (jeunes nés dans les années 2000 plus nombreux que la classe d'âge précédente). Les ouvertures de 11 titres professionnels sont intéressantes pour les reconversions et réorientations professionnelles.

La carte des formations professionnelles dans les lycées de l'Éducation nationale et de l'enseignement agricole prévoit 12 ouvertures et augmentations de places, 1 labellisation de formation, 2 transferts ou transformations de formation et 4 diminutions de places, soit un solde de +132 places.

D'une manière globale, **le CESER apprécie l'effort fait par la Région pour tendre vers un équilibre entre les départements et maintenir une offre de qualité sur l'ensemble du territoire. Toutefois, il faudra veiller à ce que cet état de fait perdure dans les années à venir avec la nouvelle organisation.**

Même si dans la majorité des cas, l'avis de la Région rejoint celui des branches professionnelles, **le CESER souhaite que la carte des formations demeure un exercice de co-construction avec l'ensemble des partenaires**, dans le dialogue et l'explicitation. Il est regrettable que certains partenaires aient l'impression de n'être pas entendus. Les avis et les décisions doivent être explicités et argumentés afin d'éviter les tensions entre CFA de même familles de métiers, entre CFA et CFA académique. L'articulation des formations sur le territoire doit être la priorité : l'équilibre et la régulation doivent être recherchés.

Le CESER approuve la volonté affichée de développer les secteurs dynamiques : numérique, énergie, environnement et de donner la priorité aux secteurs du BTP, du tertiaire, du sanitaire et social, de l'industrie du futur... En effet, le BTP est porteur d'activités et d'emplois : le secteur accueille de nombreux apprentis issus de la diversité très motivés pour lesquels un accueil et un accompagnement spécifique doivent être prévus.

Toutefois, le CESER regrette que des places restent vacantes alors qu'il y a encore des jeunes sans solution. Même s'ils

sont pris en charge par une structure pendant un an, ils ne sont plus prioritaires sur la voie professionnelle l'année suivante et le risque de décrochage est encore plus grand lorsque le jeune reste sans affectation. Il faut revoir cette disposition.

De plus, dans la voie scolaire, le ministère prévoit de diviser par deux le nombre d'élèves en Bac pro Gestion Administration d'ici 2022. En région Centre-Val de Loire, le taux serait de - 40 %. Les élèves seraient dirigés vers des formations à des métiers plus porteurs. Un accompagnement renforcé permettra de les orienter vers des parcours qui répondent à leurs aspirations.

Ces fermetures vont s'accompagner de la suppression, au plan national, de 2 650 postes d'enseignants dans le public et de 250 dans le privé, en 2019. L'impact régional n'est pas encore connu car les arbitrages entre rectorats n'ont pas encore été faits par le ministère. Une réflexion sur les personnels fonctionnaires et contractuels qui seront touchés par les fermetures de sections doit être menée au plus proche de ces personnels afin de leur proposer des solutions. L'expérimentation de la mixité des publics (apprentis et scolaires) pourrait être renforcée afin de permettre aux jeunes de passer du statut d'élève au statut d'apprenti et inversement en cas de signature de contrat ou de rupture de contrat : le maintien de jeunes en formation permettrait également de maintenir les postes dans les établissements scolaires du public ou du privé.

UN AVENIR INCERTAIN DU FAIT DE LA TRANSFORMATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE ET DE LA RÉFORME DE L'APPRENTISSAGE

La carte des formations 2019 va être impactée par la transformation de la voie professionnelle voulue par le ministère. Chaque lycée professionnel accueillera une UFA (Unité de Formation en Apprentissage). La seconde professionnelle devient une seconde généraliste qui permet de reporter l'orientation en première professionnelle ; en seconde, les élèves s'engagent sur une famille des métiers (sauf pour des Bac pro très spécifiques). Trois familles de métiers sont connues pour l'instant :

- Métiers de la construction durable, des bâtiments et des travaux publics,
- Gestion administration, Transports et logistique,
- Métiers de la relation client.

Les formations qui ne permettent pas l'insertion professionnelle seront fermées ou progressivement transformées. En Centre-Val de Loire, la présence des UFA dans les lycées professionnels semble déstabiliser les équipes pédagogiques.

Par ailleurs, la loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » va bouleverser le système de l'apprentissage et obliger les partenaires

à collaborer différemment. L'URSSAF collectera la taxe d'apprentissage et la gouvernance est confiée à France Compétence qui redistribuera les fonds aux opérateurs de compétences et à la Région. Pour l'instant, le fonds de péréquation attribué à la région n'est pas connu. On peut s'interroger sur l'absence de lisibilité de la pérennité des CFA qui dépendaient des aides régionales si le coût contrat ne couvre pas les besoins.

Le CESER craint que la complémentarité entre la formation initiale scolaire et la formation initiale par apprentissage ne soit déstabilisée par les rôles qu'auront les branches professionnelles et les OPCO. Si les OPCO verseront les montants définis par niveau de formation, ce qui assurera un bon fonctionnement des sections d'apprentissage de taille suffisante, il convient de souligner que les CFA ruraux de faibles effectifs rencontreront de réelles difficultés ce qui nécessitera que les Régions aient la possibilité d'intervenir.

Si le CNEFOP est supprimé, le CREFOP est maintenu même si toutes ses attributions ne sont pas clarifiées. **Le CESER souhaite que la coopération, qui a toujours prévalu au**

sein de cette instance perdue, pour que l'apprentissage soit conforté comme une voie d'excellence aux niveaux V et IV, comme pour les niveaux III à I. L'augmentation du nombre d'apprentis dans le supérieur peut être un vecteur porteur de cette excellence. Il est en outre important que la nouvelle gouvernance s'assure de la régulation entre les deux voies de formation, dont la Région préserve aujourd'hui l'équilibre.

Le CESER reste attaché au principe du quadripartisme (Région, rectorat, représentants des salariés et représentants du patronat). Il semble que les branches souhaitent que ces concertations se poursuivent même si la compétence de l'apprentissage n'appartient plus à la Région, ce qui est signe d'ouverture.

CONCLUSION

En conclusion, le CESER tient à souligner quelques points de vigilance ou d'inquiétude :

- Des projets d'ouverture de formations initiales prioritaires pourraient être impactés par le regroupement en familles professionnelles. Certaines formations déficitaires en effectifs dans les territoires ruraux risquent d'être menacées.
- Le cas particulier des mineurs étrangers motivés pour s'engager dans l'apprentissage devrait être évoqué, car certaines entreprises sont prêtes à les accueillir.
- Des moyens seront-ils mis en œuvre pour une pédagogie de qualité et en particulier sur l'accompagnement des apprentis à besoins particuliers (handicap visible ou invisible) avec la mise en œuvre du coût contrat ?
- Comment certains petits CFA, notamment en enseignement spécialisé, pourront-ils être maintenus si la dotation est en rapport avec leurs effectifs ? Comment avoir les plateaux techniques adéquats ? Cette problématique doit être prise en compte si on ne veut pas que les jeunes désertent les territoires au profit des métropoles. Il faut penser à des CFA inclusifs pour accueillir les apprentis avec handicap et prévoir les adultes nécessaires à leur accompagnement (orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues, etc.) ;
- La tendance à la baisse des effectifs dans les lycées agricoles publics et les Maisons Familiales et Rurales (MFR) est regrettable au regard des objectifs et ambitions portés par le SRADDET notamment la préservation des espaces agricoles et sylvicoles ou encore le développement de l'agriculture biologique.

Certains territoires devront faire l'objet d'une vigilance particulière pour que certains jeunes ne soient pas sacrifiés dans leur vœu d'orientation. Le CESER portera une attention à cette problématique dans les mois à venir.

INTERVENTIONS DES GROUPES



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 décembre 2018

Avis du CESER relatif à : la carte des formations professionnelles initiales en Région Centre-Val de Loire

Intervention de Madame : Patricia LAUPIN

Au nom du groupe : FORCE OUVRIERE

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Pour la dernière fois la Région Centre Val de Loire a établi la carte des formations professionnelles initiales en associant ses partenaires habituels.

Mais la loi du 5 septembre 2018 supprime aux régions la compétence générale en matière d'apprentissage. Cette réforme inquiète par son impact sur l'apprentissage et sa transition ultra-courte.

Trop d'incertitudes encore aujourd'hui puisque de nombreux décrets d'applications ne sont toujours pas parus. Force ouvrière s'associe à ces inquiétudes quant à cette réforme en profondeur de l'apprentissage.

L'ouverture des CFA n'aura plus besoin de recevoir l'autorisation du Conseil régional. Une branche professionnelle pourra ouvrir le sien et le financement se fera au contrat d'apprentissage.

Donc que vont devenir certaines formations déficitaires sur les territoires ruraux, par exemple la section boucherie dans l'Indre ?

La limite d'âge pour entrer en apprentissage est repoussée à 30 ans. Force Ouvrière craint une menace pour le CDD et le CDI.

Par ailleurs nous nous opposons à l'allongement de la durée du travail (jusqu'à 40 heures dans le Bâtiment) et à l'assouplissement des conditions d'emploi.

Nous déplorons également de ne pas avoir été entendus sur la formation obligatoire pour les maîtres de stage, au moins en matière de pédagogie.

L'accès discriminatoire à l'apprentissage est un moteur important de sa performance selon une étude du CEREQ. La mixité quantitative est loin d'être acquise.

Les apprentis sont aujourd'hui issus de milieux « moins populaires que les lycéens professionnels.

Exclus de l'apprentissage, les jeunes, et en particulier les filles, issus de l'immigration maghrébine, turque et subsaharienne.

En conclusion nous espérons que les prochaines cartes des formations seront réalisées avec les branches professionnelles en association avec les partenaires actuels et que la réforme n'impactera pas à nouveau les territoires ruraux et les jeunes les plus défavorisés.

Nous voterons l'avis favorablement.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 DECEMBRE 2018

Avis du CESER relatif à la carte des formations professionnelles initiales en région Centre-VdL

Intervention de Madame GOUINEAU Jessica

Au nom du groupe UNSA

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Les régions se voient privées de leur rôle et la disparition de l'autorisation administrative pour toute ouverture de CFA ; une structure privée pourra ouvrir un CFA n'importe où sur le territoire : désormais, c'est la loi de l'offre et de la demande qui prévaudra.

La nouvelle conception de l'apprentissage n'a plus de vision émancipatrice. Les formations et les compétences s'adaptent aux attendus des entreprises en matière de savoirs, de savoir-faire, de savoir-être comportementaux.

La libéralisation de l'offre de formation opérée par la loi représente un réel risque pour le maintien de la complémentarité de l'offre de formation sur le territoire.

La gestion de la carte des formations par la Région relevait bien d'une politique volontariste d'équilibre, de cohérence et d'adéquation avec les besoins économiques locaux, au bénéfice de l'ensemble des acteurs de l'apprentissage, des territoires et des populations.

il y a un risque de fragilisation des formations à faible effectif avec, pour conséquence, une concentration de l'offre de formation sur les métropoles. Cette libéralisation du marché de la formation est le principal risque pour les territoires et les centres de formation.

Au vu des importantes modifications structurelles, l'Unsa, comme d'autres, a demandé un report du décret relatif au financement de contrat, un montant qui sera désormais régi au niveau des branches selon un coût déterminé au niveau national sous l'autorité de France Compétences, ce qui pose un véritable problème pour les formations aux métiers transverses et pour les formations aux métiers non structurés en branches.

Le financement de la mobilité des apprentis n'est par exemple pas prévu et renvoyé aux régions. La réduction de la durée des amortissements pourrait remettre en cause certaines formations et favoriser les grandes entreprises. Cette libéralisation du marché de l'apprentissage peut déséquilibrer l'ensemble du système avec une mainmise de grandes entreprises dans certains secteurs et une course à la rentabilité pour d'autres au détriment de la qualité.

l'UNSA souhaite alerter sur le risque majeur de désertification de certains territoires du fait de la modification du financement exclusif des CFA par un paiement au contrat. Cela va impacter fortement le modèle économique des petits CFA. L'Unsa considère que la libéralisation de ce secteur risque de mettre à mal la survivance, la variété et la richesse de l'offre territoriale. Les petits CFA bénéficiant de faibles effectifs ou dispensant des formations rares pourraient disparaître, victimes de la concurrence.

Il faut au contraire avoir une démarche prospective et réfléchir dès à présent à l'évolution du marché du travail face aux nouvelles technologies (numérique, transition énergétique, digitalisation...) aux destruction et transformation annoncées de milliers d'emplois et au vieillissement de la population. Il faudra donc réfléchir et créer des formations qui puissent répondre aux nouveaux besoins.

L'emploi reste bien entendu l'objectif, qu'il s'agisse d'accès, de maintien, d'évolution professionnelle, de mobilité professionnelle ou de reconversion.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 DECEMBRE 2018

Avis du CESER relatif à la Carte des formations professionnelles initiales

Intervention de Monsieur Julien REY

Au nom du groupe CFDT

Monsieur le Président, Cher.e.s collègues,

Cette dernière carte des formations construite sous l'égide de la Région est ambitieuse pour l'apprentissage, un peu moins pour la formation initiale.

Une voie professionnelle rénovée

La réforme des lycées a été une occasion ratée de décloisonner les trois voies afin que chaque élève bénéficie d'enseignements d'une égale dignité, au sein d'un lycée accueillant comme apprenants des élèves, des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle.

La CFDT est en effet favorable à la mixité des publics et des parcours. Ainsi dans un même lieu pourraient apprendre ensemble des apprentis et des élèves. Un apprenant pourrait passer du statut d'élève au statut d'apprenti et inversement en cas de signature/rupture de contrat.

Les expériences réussies existent. Cela demande une nouvelle organisation pédagogique qui tienne compte des périodes en alternance et de pratiques pédagogiques actives de la part des enseignants-formateurs. La formation des personnels est indispensable pour accompagner et réussir cette évolution.

Une donnée à prendre en compte : 70 % des futurs métiers ne sont pas connus à horizon 2040.

Un apprentissage renouvelé

En 2019, la compétence de l'apprentissage est transférée aux branches professionnelles. Pour la CFDT, le travail de co-construction de la carte professionnelle doit continuer à articuler les deux voies de formation, de répondre aux défis de la qualification des jeunes et des besoins des compétences des employeurs.

Les difficultés de parcours en apprentissage, pourtant voie d'excellence, pour les jeunes pour préparer un diplôme de niveau V(CAP)/IV(baccalauréat professionnel) sont réelles, d'autant plus lorsque le jeune subit les discriminations (genre, handicap, origine sociale/ethnique). Chaque apprenti devrait pouvoir se voir offrir un parcours bac-3/bac+3 pour répondre au défi d'amélioration du niveau de qualification. La responsabilité sociale/sociétale de l'entreprise est engagée quant à la formation et à l'insertion des jeunes.

L'apprentissage pour la rentrée 2019 est dynamique (+856 places). Seules 61 places sont prévues dans le CFA académique. Pour la CFDT, l'apprentissage public a sa place dans un souci d'équilibre des territoires et de construction des parcours des jeunes.

Il serait intéressant (évaluation/prospective) de connaître les taux de remplissage, le nombre de contrats signés ou rompus, le devenir des apprentis (suivis de cohortes).

Les nouveautés (prise en compte des acquis de l'apprenti, possibilité de préparer un CAP en un an, possibilité de signer un contrat et commencer sa formation à tout moment de l'année) demanderont aux CFA une réflexion sur leur organisation pédagogique et sur le parcours individuel et personnalisé des jeunes.

Des défis à relever par la formation initiale professionnelle

- L'insertion des jeunes (recherche de lieux de formation en entreprise, d'un employeur) : pour certains jeunes, un parcours du combattant.
- L'orientation des jeunes ne doit pas amener à créer des groupes où la mixité jeunes femmes/jeunes hommes n'existe pas, où les jeunes issus de la diversité sont surreprésentés.
- Chaque jeune doit pouvoir bénéficier d'une période de formation en Europe.
- Inquiétudes : pérennité des petits CFA, si le coût du contrat ne couvre pas les coûts de fonctionnement ; fermeture des bac pro Gestion Administration ou leur transformation.

La CFDT donne un avis favorable à l'avis.



SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 DECEMBRE 2018

Avis du CESER relatif à la Carte des formations

Intervention de Monsieur Nicolas LEPAIN

Au nom du groupe CGT

Madame la Vice-présidente chargée de l'Éducation et de l'Apprentissage,

Monsieur le Président du CESER,

Madame la Rapporteuse,

Chers collègues,

Comme l'année dernière, la CGT se félicite du nombre d'ouverture de formation dans la région Centre Val de Loire, mais regrette que la quasi-totalité de ces ouvertures se fasse par le biais de l'apprentissage et uniquement adéquationniste par rapport à un territoire. L'apprentissage ne peut être la seule réponse aux problèmes de l'emploi des jeunes, quand on connaît le taux de rupture de contrats qui peut monter jusqu'à 40% dans certaines filières, car l'apprenti est souvent vu comme un larbin abonné aux tâches ingrates et au turn-over, plus qu'à l'apprentissage du métier. A l'heure où le gouvernement fait de la formation professionnelle une cause majeure, il est scandaleux de voir le nombre de postes ouverts aux concours de recrutement baisser massivement l'année prochaine.

Nous déplorons le choix fait par le gouvernement de sacrifier l'enseignement professionnel public : fermeture d'une classe sur 2 de Gestion Administrative au niveau national et 40% en région centre, avec en première année de bac professionnel des découvertes des métiers. A force de diminuer les formations qualifiantes, cela paupérise cet enseignement et supprimera des postes d'enseignants, entraînant la fermeture des Lycées jugés « non rentables ».

Nous devons élever le niveau de qualification des jeunes de la région. Il faut plus de formations sous statut scolaire, surtout pour les élèves des milieux défavorisés, majoritaires dans les sections Professionnelles. On a plus de chance de poursuivre des études en formation sous statut scolaire, et d'avoir une meilleure qualification salariale, qu'en apprentissage.

Les voies professionnelles et technologiques scolaires forment la majorité des jeunes, avec des niveaux de réussite supérieurs, et moins de rupture en cours de formation qu'en apprentissage. Cela

pose le problème des véritables freins au développement de la voie professionnelle : discrimination à l'accès à la formation donc orientation scolaire par défaut, « vente » forcenée de la formation en apprentissage avec dénigrement de la formation professionnelle scolaire et sous financement de la formation scolaire.

Le discours patronal contre la formation initiale qualifiante, les diplômés et leur reconnaissance, smicardisera et précarisera les salariés.

Déqualifier, sur-spécialiser ou réclamer des modules exclusivement adaptés aux exigences court-termistes des employeurs d'un secteur ou d'un bassin d'emploi est un non sens économique et social, à terme c'est mauvais pour l'entreprise elle-même qui a besoin d'un haut niveau de qualification à condition que celles-ci soient bien sûr reconnues.

Enfin, notre président de Région a déploré la fermeture de 5 centres AFPA dans la région, alors qu'il a choisi et financé des sociétés privées et/ou patronales de formation, obérant les budgets des AFPA. Rappelons que certaines de ces sociétés sollicite des locaux ou des formateurs publics, pour leurs profits.

La CGT prône une formation professionnelle épanouissante pour nos jeunes, avec un projet commun. Pour ces raisons le groupe CGT votera contre l'avis.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 DECEMBRE 2018

Avis du CESER relatif à la : Carte des formations

Intervention de Madame Aline MERIAU

Au nom du groupe : GEI

MMe la Vice-Présidente, Monsieur Le Président, Mme Le rapporteur, mes chers collègues,
Je m'adresse à vous au nom des entreprises.

Les entreprises se félicitent des ouvertures de section en apprentissage, de tous niveaux allant du niveau V au diplôme d'ingénieur, mais également de l'ouverture de titres professionnels.

Cela montre le dynamisme de notre Région afin de maintenir une offre de formation équilibrée sur l'ensemble des territoires ruraux et urbains.

Nous nous sommes plusieurs fois félicités de la concertation de la région affichée avec les branches professionnelles et les partenaires sociaux avec le Coparef, mais au-delà de cette concertation ; la co construction aurait été nécessaire. Cependant celle-ci n'est toujours pas totalement aboutie. Nous avons à déplorer un exemple de non co construction de la carte formation.

En effet la branche du BTP est organisée avec une Commission Paritaire Régionale Emploi Formation CPREF qui a pour mission de donner des avis en amont. (donc avec les représentants des entreprises et des partenaires sociaux des BTP)
Nous déplorons que les avis de cette instance paritaire ne soient pas retenus.

Comme exemple : le CFA Académique Lycée Martin Nadaud voit sa demande d'ouverture du Bac Pro TP retenue par la Région.

En conséquence, la demande de BTP CFA 37 d'ouverture d'un Bac Pro TP s'est vue refusée par la Région. La Région et la DAFPIC soutenaient lors de la dernière rencontre que les Bac Pro de Martin Nadaud profiterait au BTS ouvert au sein de BTP CFA 37.

Il n'empêche que cet argument, spécieux, contrevient à la position de la Branche, et en particulier à celle de la FRTTP, qui avait clairement soutenu l'ouverture à BTP CFA 37, et qui a d'ailleurs réagit auprès de la Région.

Par ailleurs, il faut souligner l'absence totale de rigueur du CFA Académique dans ses demandes. Les dossiers ne sont aucunement étayés. Ils se bornent à contenir des listes d'entreprises dont l'activité est régulièrement sans rapport avec l'objet de la demande d'ouverture. Ils ne contiennent aucune étude socio-économique sérieuse.

Faut-il y voir une forme de mépris de l'établissement de l'Education Nationale qui semble daigner ne pas avoir besoin de recueillir l'avis des entreprises locales.

C'est d'autant plus dommageable que BTP CFA 37 a, quant à lui, totalement répondu aux exigences de la Région et la Profession en présentant un dossier particulièrement solide et étayé de nombreuses attestations d'entreprises de TP.

Cette demande d'ouverture acceptée par la Région pose un autre problème : une logique de 2 poids/2 mesure. En effet, comment admettre de faire travailler des établissements en leur demandant des dossiers étayés d'un côté, et absoudre un établissement qui fait le choix de présenter des dossiers vides de l'autre.

La collectivité régionale envoie ici un signal extrêmement négatif pour la Profession à l'aune d'une réforme de la Formation Professionnelle dont le premier effet sera *de facto* d'éclater de fait l'existence même de la carte de formation.

Les entreprises souhaitent également que les organismes de formation optimisent et mutualisent au mieux leurs plateaux techniques pour répondre au mieux à leurs demandes.

Je vous remercie.

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 DECEMBRE 2018

Avis du CESER relatif à la carte des formations

Intervention de Monsieur Gérard BOBIER

Au nom du groupe : Artisanat

Chers Collègues,

La formation professionnelle en général et l'apprentissage en particulier sont en pleine mutation et en pleine réforme profonde. Malheureusement, l'échelon régionale perd une grande partie de cette prérogative.

Néanmoins, les acteurs actuels ne doivent pas, à notre sens, se désengager de cette voie d'excellence pour nos jeunes, véritable créatrice d'emploi.

La concertation quadripartite des acteurs locaux jusqu'au terme du processus de décision est indispensable pour conserver une offre territoriale équilibrée et cohérente. Elle permettrait sans doute d'éviter des écueils comme l'ouverture d'un bac pro TP dans une structure alors que la branche professionnelle demandait l'ouverture dans un autre établissement qui gère déjà le BTS de la même filière.

Si des filières sont en baisse d'effectif, comme du BAC PRO GESTION ADMINISTRATIVE qui perd 40% de ses effectifs, ils doivent être en effet redirigé vers des filières plus porteuse et l'orientation doit être renforcée sur nos territoires.

Aussi, je voudrais faire un zoom sur l'URMA, l'UNIVERSITE REGIONALE DES METIERS DE L'ARTISANAT, qui entre dans le dispositif de la carte des formations."

L'URMA a pour vocation de former les artisans de demain et de permettre à chacun de trouver le métier qui lui convient. Elle aide les jeunes et les entreprises à unir leurs compétences, pour développer l'apprentissage, l'ADN de l'artisanat.

Au travers de la formation initiale et de la formation continue, l'URMA représente l'offre du réseau des Artisans et des CFA interprofessionnels. Elle apporte des préconisations et des plans d'actions pour la recherche et le développement de nos filières et de nos parcours de formation continue.

L'objectif de l'URMA est double :

- Renforcer l'orientation professionnelle et l'attractivité vers les métiers qui se transforment, ou vers ceux en situation de pénurie de main d'œuvre pour rediriger les jeunes vers des filières plus porteuses en termes d'emploi.
- Déployer la carte des formations pour rééquilibrer l'adéquation entre l'offre et la demande sur les territoires.

L'artisanat est de plus en plus attractif pour les entrepreneurs avec des modes d'entrée diversifiés. L'artisanat d'insertion (création de son propre emploi), l'artisanat de carrière (transmission familiale) et l'artisanat d'installation (reconversion, création). Ce qui induit des besoins de formation à dimension variable.

Deux facteurs ont un impact important sur les perspectives de recrutement. Tout d'abord le vieillissement de la population qui entraîne un fort besoin de personnels dans les métiers du soin et de l'aide à la personne. Puis la poursuite de la tertiarisation de l'économie qui appelle davantage de métiers à forte compétences techniques (personnel d'études, architecte, cadre du bâtiment, métiers de la banque...) et au-delà tous les métiers de l'hôtellerie et de la restauration, le commerce, la coiffure et l'esthétique.

Même si les chefs d'entreprises sont très attachés aux diplômes, ils sont aussi de plus en plus sensibles aux compétences de base : maîtrise du numérique, l'expression orale et écrite, les capacités à travailler en équipe, se conformer aux codes sociaux et aux règles de l'entreprise, faire preuve de créativité....

L'URMA, dans le cadre de l'appel à projet de préparation à l'apprentissage a intégré ces composantes car elles sont importantes non seulement pour répondre aux attendus d'un poste, mais aussi parce qu'elles sont de vrais outils pour construire son parcours professionnel tout au long de la vie. Le fait de détenir et de valoriser ces compétences transversales communes à de nombreux métiers constitue un atout pour s'orienter vers des mobilités choisies.

L'exercice de prospective de l'URMA va se pencher notamment sur le numérique et l'intelligence artificielle et de leurs impacts sur les métiers actuels. Et puis, il y a la transition écologique...avec un développement des métiers de l'environnement qui pourront demain intégrer la carte de formation en région centre.

L'URMA entre donc pleinement dans le cœur des dispositifs liée à la formation professionnelle et par l'apprentissages et est un acteur majeur de la carte des formations en région centre Val de Loire, puisqu'elle est actrice de l'orientation et du réseau des centres de formation.

Je vous remercie

SEANCE PLENIERE DU CESER DU 17 DECEMBRE 2018

Avis du CESER relatif à (nom du rapport/avis...): Avis sur la carte des formations professionnelles initiales

Intervention de Madame : Martine RICO

Au nom du groupe (nom ou à défaut noms des conseillers): Groupe AIESSE

Monsieur le Président, Monsieur/Madame le Vice-président(e), chers collègues,

Madame la Vice-présidente du Conseil Régional,
Monsieur le Président du CESER,
Monsieur le Rapporteur de l'avis,
Mes cher-e-s collègues,

Cette intervention est faite au nom du groupe des Associations, des Institutions, de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement.

Le groupe remarque la diminution de la fréquentation de l'enseignement agricole, il s'en inquiète. Il lui semble important de comprendre pourquoi, d'analyser cette situation pour y remédier. Est-ce un manque d'attractivité ? Est-ce que cette voie d'enseignement est moins mise en avant ?

L'enseignement agricole offre de nombreuses possibilités d'études sous un angle particulier avec des modalités différentes de ce qui est proposé dans l'Education Nationale. Le groupe se questionne : est-il proposé comme les autres voies ? Il demande qu'il soit mis en avant et qu'un travail spécifique soit réalisé pour favoriser son attractivité.

L'encadrement des jeunes et leur accompagnement sont des critères qui sont recherchés par les familles parce que c'est un point d'appui pour leurs jeunes ; c'est aussi pour cela qu'elles choisissent l'enseignement agricole. Il permet de beaux parcours, encore faut-il que les jeunes et leur famille en soient informés. Il est essentiel que les dispositifs d'informations et les services de l'orientation sachent mettre en avant ces filières, ces métiers. Non, l'enseignement agricole n'est pas réservé aux élèves en difficulté ! Obtenir un CAP, un bac ou son diplôme d'ingénieur avec la DRAAF est tout aussi gratifiant que les réussites dans l'Education Nationale.

D'autre part, la spécificité des « *Maisons Familiales Rurales* », MFR, est appréciée pour l'organisation en petit collectif prenant à la fois en charge l'enseignement mais aussi l'accompagnement du jeune pour l'encadrer, ce qui lui permet de « repartir » de « rebondir ». Pourquoi faut-il passer par des structures privées pour bénéficier de ce type d'enseignement ? Notre groupe demande que ce type d'enseignement soit proposé aussi sous un statut public.

Le groupe des Associations et Institutions de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Environnement demande un soutien de la Région pour l'enseignement type « MFR ».

Enfin, le groupe est préoccupé par la perspective de diminution des effectifs des enseignants mais plus encore, par la décision du Ministre d'avoir baissé la dotation horaire pour les enseignements optionnels dans l'enseignement agricole. Le manque d'heures dans ces établissements prive les élèves des options qu'ils avaient choisies pour passer leur bac. Ce sont de précieux points sur lesquels ils ne pourront pas compter les mettant en difficulté pour l'obtention de l'examen. Ces options sont une spécificité de l'enseignement agricole, elles ne

peuvent disparaître. Si l'enseignement agricole veut rester attractif il doit pouvoir les préserver, c'est pourquoi les décisions ne peuvent être prises sous l'angle purement comptable.

Au-delà des nombreuses réactions d'élèves, de parents et d'enseignants, notre groupe demande l'intervention de la Région sur ce dossier.

Le groupe est en accord avec les arguments et les craintes développés dans l'avis, notamment sur l'apprentissage ; il votera l'avis.



CESER

Centre-Val de Loire
Conseil Économique, Social et Environnemental Régional du Centre-Val de Loire

9 rue Saint-Pierre Lentin • 45000 ORLÉANS • Tél. : 02 38 70 30 39 • Email : ceser@regioncentre.fr
ceser.regioncentre.fr